

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [josianne prémont](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f9d85ac81dee514dcf519dfd>

Date d'obtention : 2020-10-15 11:39:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens de cette méthode d'intervention c'est qu'elle est basée sur une approche bienveillante. Les écoles, le service de police, ainsi que le directeur des poursuites criminelles et pénales travaillent en partenariat. Elle permet d'uniformiser les interventions faites par les différents intervenants . De plus, grâce à cette méthode d'intervention, les jeunes concernés sont rapidement pris en charge. Ce qui peut augmenter leur sentiment de sécurité. Le délai de traitement d'une situation est considérablement réduit contrairement à avant. Cette méthode d'intervention permet de limiter la propagation des images et/ou vidéos à caractère intime. Ce qui permet de protéger l'intégrité des jeunes. Finalement, je retiens qu'en aucun cas les adultes doivent consulter les images et/ou vidéos pouvant contenir de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'augmenter mon sentiment de sécurité en tant qu'intervenante. Il en est ainsi puisque je sais que la situation sera rapidement prise au sérieux par moi ainsi que par les autres partenaires (le service de police et le directeur des poursuites criminelles et pénales). Je me sens davantage supportée. À présent, les étapes que j'ai à suivre sont claires et bien définies. Un aide-mémoire nous est proposé dans la trousse. Je connais mieux mon rôle qui est de dresser un portrait rapide de la situation et j'ai les bons outils pour le faire (grille d'évaluation de l'incident). Par conséquent, lorsque j'aurai à intervenir dans une telle situation, je le ferai avec plus d'assurance. Je vais me sentir davantage sûre de moi et plus apte pour intervenir lors d'une situation de "sextage". Je sais à présent mieux comment agir selon certaines situations et à quel moment référer la situation aux policiers.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Tout au long de mon intervention, je vais faire particulièrement attention à mon approche qui devra être bienveillante. Je ne porterai aucun jugement sur ce que vivent les élèves. Je vais également m'assurer de protéger leur intégrité. Pour ce faire, je vais confisquer l'appareil électronique des élèves dont j'ai le doute ou la certitude qu'ils possèdent des images et/ou des vidéos à caractère pornographique. De cette manière, je vais éviter la propagation de ces images et/ou de ces vidéos. Je vais rencontrer les élèves concernés un à la fois tout en remplissant pour chacun d'eux la grille d'évaluation de l'incident. Je ne compléterai pas cette grille pour l'investigateur dont son intention était malveillante. Je vais agir rapidement pour éviter que la situation ne prenne de l'ampleur. Je vais tenir compte des conséquences et des impacts que les élèves impliqués peuvent vivre. Je vais aussi m'assurer qu'ils comprennent bien mes interventions.